

Conditions Générales de Vente (CGV)

SOCIETE VISO INVEST

1. Présentation de la société

La société **VISO INVEST**,
Société à responsabilité limitée au capital de 599 130 euros
Siège social : 4, square Guy Lussac
78330 FONTENAY LE FLEURY
904 025 657 RCS VERSAILLES

Et sa marque VISO CHALLENGE

Email : pmontarges@gmail.com

2. Champ d'application

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** s'appliquent à l'ensemble des prestations de services proposées par **VISO INVEST**, à destination des **clients particuliers et professionnels** (personnes physiques ou morales). Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, sauf conditions particulières expressément acceptées par écrit par VISO INVEST.

3. Description des prestations

VISO INVEST et de sa marque VISO CHALLENGE

La Société a pour objet :

- La souscription, l'acquisition, la vente, la gestion de toutes actions, obligations, parts sociales ou droits sociaux dans toutes entreprises industrielles, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, cotées ou non cotées ou inscrites hors cote ;
- Tout acte de gestion et de disposition du patrimoine social, tout investissement et tout placement à caractère professionnel, financier ou autre, tel que notamment, la création, la location, l'achat, la vente, l'échange, la location gérance de tous établissements, fonds de commerce ou d'industrie, immeubles, droits sociaux, droits mobiliers ou immobiliers et droits

dans tous groupements ou associations ;

- Toutes prestations de service d'assistance, de conseil, de contrôle et de management, et notamment au profit des filiales de la Société ;

- dans le respect de la réglementation applicable : le conseil et l'organisation de stage de préparation physique et mentale à des activités sportives, notamment par l'organisation de séminaires d'oxygénation, de randonnées nature, de trails, d'activités de remise en forme et de bien-être ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, immobilières ou mobilières, financières, agricoles, civiles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés ou à tous les objets similaires ou connexes et qui seraient de nature à favoriser l'objet ou l'activité de la Société.

- La production, l'édition, l'exploitation, la concession, la commercialisation, sur tous supports et par tous procédés connus à découvrir dans l'avenir, de toutes œuvres de l'esprit, notamment littéraire.
- La réalisation et la diffusion de contenus sur le web, notamment courts- métrages , vidéos, clips, films publicitaires et de rédaction d'articles son ores ou écrits pour tous supports, notamment la publication d'écrits, notamment livres, journaux, revues y compris numériques.

4. Devis et tarifs

Les tarifs indiqués sur le site **www.visochallenge .fr** sont donnés **Hors taxes (HT)** à titre **indicatif**.

Seul le **devis accepté et signé** par le client engage contractuellement VISO Invest

La **validité d'un devis** est d'un (1) mois à compter de sa date d'émission.

Le barème des prix unitaires, ainsi que les éventuelles réductions de prix (remises, rabais, ristournes) applicables, sont exclusivement ceux figurant sur le devis validé par le client et accepté par VISO INVEST

5. Frais additionnels

Certains frais peuvent être **refacturés au réel**, notamment : kilométrage, carburant, péages, stationnement, matériel, repas ou hébergement.

À ces montants s'ajoute une **majoration forfaitaire de 10 %** pour frais administratifs.

Le remboursement de ces frais doit intervenir **dans un délai de 8 jours** à compter de la réception de la facture correspondante.

6. Modalités de paiement

Les conditions et délais de paiement sont précisés dans le devis accepté par le client.

En cas de retard de paiement, et sans qu'un rappel soit nécessaire :

1. Des **pénalités de retard** sont exigibles sur le montant TTC impayé, calculées au taux appliqué par la **Banque Centrale Européenne** à son opération de refinancement la plus récente, majoré de **10 points de pourcentage**, sans que ce taux puisse être inférieur à **trois (3) fois le taux d'intérêt légal** en vigueur.
2. Une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €** est due (article L.441-10 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement réels dépassent ce montant, VISO INVEST se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatifs.

VISO INVEST se réserve le droit de **suspendre l'exécution des prestations** en cas de non-paiement ou de retard de paiement.

7. Droit de rétractation (Clients particuliers)

Applicabilité :

Conformément à l'article **L.221-18 du Code de la consommation**, le client consommateur dispose d'un **délai de quatorze (14) jours** pour exercer son droit de rétractation, à compter du jour de la conclusion du contrat de prestation de services.

Exclusion :

Conformément à l'article **L.221-28 12° du Code de la consommation**, le droit de rétractation ne s'applique pas aux **prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration ou de loisirs** devant être fournies à une **date ou période déterminée**.

En conséquence, le droit de rétractation est **expressément exclu** pour toute prestation VDNEW liée à un événement, un défi sportif ou un voyage planifié à une date fixe ou sur une période donnée.

Dans les cas où le droit de rétractation s'applique, la demande devra être formulée **par écrit** (courrier recommandé avec accusé de réception ou e-mail à l'adresse du siège social) avant l'expiration du délai de 14 jours.

8. Annulation et modification

En cas d'annulation par le client, quels qu'en soient les motifs, les **frais d'annulation** suivants s'appliquent :

- Plus de 30 jours avant la prestation : **aucun frais**,
- De 30 à 15 jours avant la prestation : **30 % du montant facturé**,
- Moins de 15 jours avant la prestation : **100 % du montant facturé**.

VISO INVEST se réserve le droit d'annuler une prestation en cas de **force majeure**, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client.

9. Responsabilité

VISO INVEST s'engage à exécuter ses prestations avec **professionnalisme et diligence**.

Cependant, la société ne saurait être tenue responsable en cas de :

- **Force majeure** (événements imprévisibles et irrésistibles),
- **Défaillance d'un tiers**,
- **Mauvaise utilisation du matériel** par le client.

La **sécurité des participants** demeure sous la responsabilité du client.

10. Responsabilité du client sur le matériel

Le client est tenu d'utiliser le matériel mis à disposition par VDNEW avec **soin et diligence**.

VISO INVEST se réserve le droit de demander **une caution** afin de couvrir d'éventuelles dégradations.

En cas de **détérioration, perte ou dommage** du matériel, pour quelque raison que ce soit, le **client est entièrement responsable**. Les **frais de réparation ou de remplacement** du matériel endommagé seront **intégralement à la charge du client**.

11. Garanties légales (Clients particuliers)

VISO INVEST est tenue des **défauts de conformité** et des **vices cachés** dans les conditions prévues par le Code civil et le Code de la consommation.

Rappels légaux :

- *Garantie légale de conformité* (articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation) : le consommateur dispose d'un délai de **2 ans à compter de la délivrance** du bien pour agir.
 - *Garantie des vices cachés* (articles 1641 et suivants du Code civil) : l'action doit être intentée dans un délai de **2 ans à compter de la découverte du vice**.
-

12. Assurances

VISO INVEST dispose d'une **assurance responsabilité civile professionnelle**.

Il appartient au client de souscrire, si nécessaire, **ses propres assurances complémentaires**, notamment pour les biens, matériels ou personnes.

13. Propriété intellectuelle

Tous les **contenus produits par VISO INVEST** (photos, vidéos, textes, logos, documents, etc.) demeurent sa **propriété intellectuelle exclusive**.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans **autorisation écrite préalable** est strictement interdite.

14. Données personnelles

Les **données personnelles** collectées dans le cadre des prestations sont traitées conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Le client dispose d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à **VISO INVEST**

15. Règlement des litiges et Médiation

Conformément à l'article **L.616-1 du Code de la consommation**, en cas de litige avec VDNEW EVENTURE, le Client peut recourir gratuitement au **Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV)** pour tenter de résoudre amiablement le différend.

Coordonnées du Médiateur :

- **Adresse postale** : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17
- **Site internet** : www.mtv.travel
- **Email** : info@mtv.travel
- **Téléphone** : +33 (0)1 42 67 96 68

Conditions de saisine :

- La saisine du médiateur est possible **uniquement après une réclamation préalable auprès de VISO INVEST** restée sans réponse ou insatisfaisante après **2 mois**.
 - Le Client dispose d'un **délai d'un an** à compter de sa réclamation écrite pour saisir le médiateur.
-

16. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le **droit français**.

Tout différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis à la **juridiction compétente du ressort du siège social de VISO INVEST**, sauf disposition légale contraire applicable aux consommateurs.

Document mise à jour le 20 octobre 2025